



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024 A 19H30

Le 10 octobre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 3 octobre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Éléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Naima FERROUDJI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir Michelle BOUCHON), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à José MARTINS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Danièle GARCIA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI).

#### Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 26  
représentés : 11  
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Laurence MOLINARI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

### Délibération n°24-88

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Développement économique et Animations Commerciales

Affaire suivie par Frédéric NEF

### TARIFS DES STANDS DU MARCHÉ DE NOËL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'un marché de Noël aura lieu le 1<sup>er</sup> ou deuxième week-end de décembre,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer la tarification des emplacements loués aux exposants,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales réunie le 26 septembre 2024.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de reconduire l'organisation du Marché de Noël qui se déroulera le 1<sup>er</sup> ou deuxième week-end de décembre,

**DECIDE** de fixer le droit d'entrée des exposants et commerçants forains à :

- 150 euros pour 2 jours
- 100 euros pour 1 jour

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet événement.

**DIT QUE** les recettes et les dépenses correspondantes au chapitre 6020 seront imputées au budget primitif 2024

#### VOTE

Pour : 37  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.